

COMMUNE DE PUILBOREAU

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de Février à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents : Messieurs et Mesdames, Alain DRAPEAU, Maire, Martine RICHARD, Marcel TRUCHOT, Nicole ROUCHÉ, Hervé DE BLEECKER, Bernadette MARCHAIS, Marc LE MÉNER, Adjoint, Guy DANTO, Corinne MARSH, Evelyne GENTET, Jérôme CATEL, Catherine ROY, Sabine GERVAIS, Brigitte BESNARD, Sylvaine MARTIN, Didier PROUST, Marcel BURGEOT, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCOME, Stéphane ROBINET, Maurice GALERNEAU, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Frédérique LETELLIER (pouvoir à J. CATEL)
M. Olivier NERRAND (pouvoir B.BESNARD)
M. Mickaël TONDUT (pouvoir à S. GERVAIS)
M. Michaël FOUCHIER (pouvoir à M. TRUCHOT)
Mme Karine POIRIER, (pouvoir à J. ROCHETEAU)
Mme Anne-Michèle MAREC (pouvoir à M. GALERNEAU)

Absents : M. Benjamin BLOT
M. Christian GUEHO

Secrétaire de séance : Mme Corinne MARSH

Secrétaire auxiliaire : M. Pascal RAUTUREAU

OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018

Rapporteurs : A. DRAPEAU, M. LE MÉNER

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes et invite chacun à s'exprimer à ce sujet.

J. ROCHETEAU demande où sont imputés les travaux en régie.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en pas eu en 2018.

J. ROCHETEAU observe que les ratios n° 7, 9 et 10 n'apparaissent pas dans les documents adressés aux Conseillers Municipaux et souhaitent les obtenir.

A. DRAPEAU répond qu'ils seront effectivement communiqués.

J. ROCHETEAU observe que la Commune perçoit moins de D.G.F. que la moyenne de la strate. Tous les critères permettant le calcul de cette dotation sont-ils bien pris en compte : Population comptée à part, kilomètres de voirie, ...

A. DRAPEAU répond que la Commune doit être considérée comme trop riche et que le point sera fait sur l'ensemble des critères en question.

Puis, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc LE MÉNER, (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), délibérant sur les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	23 855,14			399 895,40	23 855,14	399 895,40
Opérations de l'exercice	2 775 636,89	2 742 639,56	4 524 865,78	5 858 749,31	7 300 502,67	8 601 388,87
TOTAUX	2 799 492,03	2 742 639,56	4 524 865,78	6 258 644,71	7 324 357,81	9 001 284,27
Résultats de clôture	- 56 852,47			1 733 778,93		1 676 926,46
Restes à réaliser	593 535,48	4 500,00			589 035,48	
TOTAUX CUMULES	3 393 027,51	2 747 139,56	4 524 865,78	6 258 644,71	7 913 393,29	9 001 284,27
RESULTATS DEFINITFS	- 645 887,95			1 733 778,93		1 087 890,98

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LOGEMENT SOCIAL						
Résultats reportés		31 198,64		5 047,62		36 246,26
	2 324,02	4 451,00	5 231,88	6 455,31	7 555,90	10 906,31
TOTAUX	2 324,02	35 649,64	5 231,88	11 502,93	7 555,90	47 152,57
Résultats de clôture		33 325,62		6 271,05		39 596,67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 324,02	35 649,64	5 231,88	11 502,93	7 555,90	47 152,57
RESULTATS DEFINITFS		33 325,62		6 271,05		39 596,67

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT "LES CHARMES"						

Résultats reportés	/	/		675 419,22		675 419,22
Opérations de l'exercice	14 201,61	14 201,61	28 403,22	14 202,02	42 604,83	28 403,63
TOTAUX	14 201,61	14 201,61	28 403,22	689 621,24	42 604,83	703 822,85
Résultats de clôture	/	/		661 218,02		661 218,02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 201,61	14 201,61	28 403,22	689 621,24	42 604,83	703 822,85
RESULTATS DEFINITFS	/	/		661 218,02		661 218,02

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT "LE VALLON"						
Résultats reportés	/	/		196 906,61		196 906,61
Opérations de l'exercice	9 490,74	9 490,74	18 981,63	9 490,74	28 472,37	18 981,48
TOTAUX	9 490,74	9 490,74	18 981,63	206 397,35	28 472,37	215 888,09
Résultats de clôture	/	/		187 415,72		187 415,72
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 490,74	9 490,74		206 397,35	28 472,37	215 888,09
RESULTATS DEFINITFS	/	/				187 415,72

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT "LES VIOLETTES"						
Résultats reportés					-	-
Opérations de l'exercice					-	-
TOTAUX	-	-	-	-	-	-
Résultats de clôture						
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITFS						

2°) constate pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête tout d'abord les comptes de gestion puis les comptes administratifs selon les suffrages suivants :

- Budget principal : 20 voix pour ; votent contre : J. ROCHETEAU + pouvoir de K. POIRIER, L. FRANCOME et S. ROBINET ; s'abstiennent : M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC

- Budget annexe logement social : 20 voix pour ; votent contre : J. ROCHETEAU + pouvoir de K. POIRIER, L. FRANCOME et S. ROBINET ; s'abstiennent : M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC

- Budget annexe lotissement Les Charmes : 20 voix pour ; votent contre : J. ROCHETEAU + pouvoir de K. POIRIER, L. FRANCOME et S. ROBINET ; s'abstiennent : M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC

- Budget annexe lotissement Le Vallon : 20 voix pour ; votent contre : J. ROCHETEAU + pouvoir de K. POIRIER, L. FRANCOME et S. ROBINET ; s'abstiennent : M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC

- Budget annexe lotissement Les Violettes : Unanimité (26 voix pour)

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Rapporteur : A. DRAPEAU

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les obligations légales : L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui fait désormais l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Ses objectifs : Le D.O.B. a pour objectifs d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les évolutions de la situation économique de la commune et sur les orientations budgétaires à venir. Il améliore l'information transmise aux élus, leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité et permet d'éclairer les choix à arbitrer.

Publicité : Dans un délai de quinze jours suivant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il doit être mis à disposition du public. Par ailleurs, l'article R.2313-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le rapport sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la Commune dans le délai d'un mois.

La structure du rapport :

- Contexte général : Situation économique
 - Situation globale et situation de la commune
- Situation et orientations budgétaires de la commune
 - Recettes de fonctionnement
 - ✚ Fiscalité
 - ✚ Concours de l'Etat

- ✚ Autres recettes
 - Dépenses de fonctionnement
 - ✚ Dépenses de personnel
 - ✚ Autres dépenses
 - Section d'investissement
 - ✚ Dette
 - ✚ Recettes d'investissement
 - ✚ Dépenses d'investissement
- Programmation des investissements de la commune
 - Restes à réaliser de l'exercice précédent
 - Projets en phase d'études
 - Projets à engager

Contexte général : Situation économique

Situation globale et situation de la commune

Zone euro : La dynamique ralentit

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7% de trimestre à trimestre, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne demeure en tête (+0,6% T/T). Elle a été rejointe au 3^{ème} trimestre par la France (+0,4% T/T). En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu'elle a vraisemblablement connu un ralentissement en Allemagne.

Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés se sont retournés. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du rejet du budget Italien en octobre dernier.

Depuis le début de l'année 2018, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint 2,2% en octobre contre 1,3% en janvier 2018.

Consciente de l'accumulation d'incertitudes, la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) a donc retardé son calendrier de normalisation de la politique monétaire. Jusqu'ici, elle a maintenu ses taux directeurs inchangés et réitéré son intention de resserrer accommodante. Elle a annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019. Les décisions de la B.C.E. étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

France : La croissance faiblit en 2018

Après un rythme d'évolution particulièrement dynamique en 2017, la croissance Française a particulièrement ralenti au premier semestre 2018 atteignant tout juste +0,2%. L'affaiblissement attendu de la consommation privée par contrecoup, après la période de promotions des véhicules neufs cet été, devrait en être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages, entrant progressivement en application depuis octobre 2018.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Au troisième trimestre 2018, le taux de chômage s'élevait à 9,3%.

La croissance française devrait se stabiliser à 1,8% pour 2019

France : Une inflation supérieure à celle de la zone euro

Après 1% en moyenne en 2017, l'inflation devrait atteindre 2,1% en 2018 et 1,2% en 2019. La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages qui a reculé de 0,5% au premier trimestre 2018. Puis, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine ont conduit à une nette progression du revenu disponible.

France : Maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédits demeurent favorables tant pour les entreprises que pour les particuliers. Ces derniers bénéficient notamment des taux d'intérêts de crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février 2018 (1,53% en octobre)

France : Une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin 2018, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur à 3% du Produit Intérieur Brut et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir. En revanche, la dette publique a atteint le record de 98,5% du P.I.B.

Principales mesures relatives aux collectivités locales

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022. Elle confirme les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

La loi de finances précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévue, normalement, au 1^{er} semestre 2019.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales atteignent 111,4 milliards d'euros, en hausse de 6,5% par rapport à 2018. Ceci tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), fixé à 26,9 milliards d'euros, est maintenu à son niveau de 2018.

La loi de finances 2018 a instauré l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.). L'entrée en vigueur de cette réforme est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) reste inchangée à 1 046 millions d'euros quand la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) baisse de 615 à 570 millions.

La loi de finances prévoit la suppression de dix-sept petites taxes à faible rendement avec pour objectifs :

- la simplification du droit fiscal, la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises
- l'allègement des formalités déclaratives des entreprises
- la réduction des coûts de recouvrement.

La compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'État.

La loi de finances permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques ainsi que l'encaissement par carte bancaire. L'objectif de cette mesure est de permettre à l'administration des finances publiques de ne plus manier d'espèces d'ici deux à trois ans.

Tendance budgétaire et grandes orientations de la commune

▪ Recettes de fonctionnement

A l'instar des dépenses de la même section, elles sont inférieures aux moyennes départementales de la strate :

	Montant 2016 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant 2017 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
Ratios de niveau						
Recettes totales	5 098 031	861	1 127	4 914 756	811	1 167
dont recettes réelles	5 074 702	857	1 105	4 914 036	811	1 124

Fiscalité

Ratios de structure	Montant			Montant		
	2016 en €	en %	% strate	2017 en €	en %	% strate
Recettes totales	5 098 031			4 914 756		
dont impôts locaux	2 545 938	49,94	40,46	2 640 258	53,72%	40,99%
autres impôts et taxes	644 214	12,64	7,58	477 664	9,72%	8,08%

Ce tableau démontre l'importance des recettes fiscales dans la structure du budget de PUILBOREAU puisqu'elles représentent globalement plus de 63 % des recettes de fonctionnement alors que la moyenne nationale se situe à 49 %.

Dans la mesure où le taux de taxe d'habitation (7,88 %) est inférieur à la moyenne nationale (15,13 %) et celui de foncier bâti (22,76 %) proche de celui de la moyenne (20,85 %), cette prédominance provient plutôt des bases. La présence de la zone d'activités de Beaulieu mais également d'autres activités sur le territoire et du « foncier économique » qui en découle n'est évidemment pas étrangère à cette situation. Ainsi, en 2017, quand la taxe d'habitation générait un produit annuel de 660 000 € pour la Commune, la taxe foncière sur les logements en garantissait 1 004 000 € et la taxe foncière sur les locaux économiques 927 900 €.

Cette répartition rend la commune particulièrement « sensible » aux dispositions du Pacte Financier et Fiscal approuvé par la Communauté d'Agglomération le 28 septembre 2017 :

Les conséquences de cet accord :

- Depuis 2018, réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire : L'application de nouveaux critères de répartition (revenu, potentiel fiscal, effort fiscal, nombre d'élèves) modifie comme suit l'attribution pour Puilboreau :

2017	162 942 €
2018	149 402 €
2019	134 768 €
2020	122 322 €

- A compter de 2019, partage du foncier bâti communal généré par les zones d'activités économiques communautaires selon les modalités suivantes :
 - + Foncier bâti existant : Versement de 5% à la C.D.A (environ 45 000 €), la Commune garde 95%
 - + Nouveau foncier bâti : Versement de 50% à la C.D.A., la Commune conserve 50%

° Nécessité de délibérations concordantes C.D.A. et communes concernées

A ce sujet, Monsieur le Maire confirme que la mise en œuvre des mesures relatives au partage du produit du foncier bâti nécessite l'accord des communes concernées et rappelle qu'il a, d'ores et déjà, fait connaître son opposition à ce projet.

Malgré ce contexte, escomptant une augmentation des bases liées à l'apport de nouvelles constructions, il est proposé de maintenir les taux des impôts directs en 2019, à savoir :

- 7,88 % pour la taxe d'habitation
- 22,76 % pour la taxe foncière propriétés bâties
- 41,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour mémoire, PUILBOREAU, au regard des vingt-huit communes de l'agglomération présente le plus faible taux de taxe d'habitation quand la moyenne des taux des vingt-sept autres communes est de 13,06%.

Concernant les taxes foncières, 14 communes ont un taux de foncier bâti plus élevé que celui de Puilboreau et notre commune présente le 2^{ème} taux de non-bâti le plus faible.

La revalorisation des valeurs locatives n'est désormais plus assise sur la prévision d'inflation mais sur l'inflation constatée l'année précédente. Pour 2019, cette revalorisation sera de + 2,2% (1 + inflation constatée de novembre 2017 à novembre 2018).

Concours de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement est évaluée à près de 27 milliards d'euros.

Pour mémoire, ci-dessous, la « trajectoire » de la D.G.F. ces dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018
Population D.G.F.	5 806	5 973	6 089	6 217	6 237
Dotat. forfaitaire	554 251 €	464 798 €	372 237 €	314 015 €	297 952 €
Dotat. de Solidarité rurale	51 712 €	56 626 €	60 877 €	65 906 €	68 190 €
Dotat. Nat. de Péréquation	13 237 €	15 884 €	17 958 €	16 162 €	14 546 €
Totaux	619 200 €	537 308 €	451 072 €	396 083 €	380 688 €
Différence		- 81 892 €	- 86 236 €	- 54 989 €	- 15 395 €
Evolution		-13,22%	- 16,05%	- 12,19%	- 3,89%

Autres recettes

En 2017, les autres recettes représentent 482 478 € soit moins de 10 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles reposent essentiellement sur :

- la location des immeubles pour 104 000 €
- les redevances d'occupation du domaine public et autres redevances pour 24 000 €
- les produits du service de restauration scolaire pour 180 500 €

.../...

Concernant la location des immeubles, la progression de la recette peut être recherchée en tentant d'optimiser la fréquentation des gîtes. *L'abandon du caractère saisonnier et*


l'évolution en logements permanents pourrait être une piste de réflexion mais cependant à moyen terme car il faudrait y réaliser des investissements ?

Par ailleurs, eu égard au caractère social de ce service, il serait proposé une augmentation raisonnée des tarifs de restauration scolaire (montant de l'inflation ?). Enfin, la reprise en régie des activités périscolaires et extra-scolaires sera l'occasion de réfléchir à une nouvelle grille de tarification pour la restauration.

Globalement, une évolution de 2 % des recettes réelles de fonctionnement sera recherchée sur l'exercice 2019.

- Dépenses de fonctionnement

D'un niveau modéré, elles sont sensiblement inférieures aux moyennes départementales de la strate.

	Montant 2016 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant 2017 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
Ratios de niveau						
Dépenses totales	3 986 501	673	954	4 022 738	664	991
dont dépenses réelles	3 767 620	636	879	3 821 532	631	879
 <u>Dépenses de personnel</u>						

	Montant 2016 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant 2017 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
Ratios de niveau						
	1 986 235	335	491	1 955 745	323	495

	Montant			Montant		
Ratios de structure	2016 en €	en %	% strate	2017 en €	en %	% strate
	1 986 235	49,82	50,84	1 955 745	48,62	51,67

Pour 2019, la reprise en régie municipale des activités du Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau va entraîner, notamment, une augmentation significative des charges de personnel. Les conséquences financières de cette décision, non appréhendées suffisamment finement aujourd'hui, feront l'objet d'inscriptions budgétaires au moyen d'une décision modificative.

- Section d'investissement

-  Dette

Avec en 2017, une capacité de désendettement de 2,2 années alors que la moyenne de la strate départementale est de 2,6 années, la dette de la commune de PUILBOREAU est jugée contenue.

	2016			2017		
	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
RATIOS DE NIVEAU						
Encours de la dette						
31/12	2 756 238	465	663	2 458 575	406	685
Annuité	379 954	64	90	377 166	62	119

RATIOS DE STRUCTURE	Montant			Montant		
	en €	en % RF	% strate	en €	en % RF	% strate
Encours de la dette						
31/12	2 756 238	54,06	72,38	2 458 575	50,02	72,79
Annuité	379 954	7,45	10,59	377 166	7,67	9,35

Pour mémoire, l'emprunt budgété pour 920 000 € en 2018 n'a été mobilisé qu'à hauteur de 800 000 €

Un emprunt va connaître sa dernière annuité en 2019.

Si la commune ne contracte pas d'emprunt en 2019, l'état de la dette des prochaines années serait le suivant :

	Remboursement du capital	Intérêts à régler	Annuité	Capital restant dû au 31/12
2016	296 357 €	98 112 €	394 469 €	2 756 970 €
2017	299 851 €	88 088 €	387 939 €	2 457 119 €
2018	272 726 €	78 396 €	351 122 €	3 005 371 €
2019	321 491 €	77 854 €	399 345 €	2 683 880 €
2020	335 862 €	70 026 €	405 888 €	2 348 018 €
2021	316 271 €	59 850 €	376 121 €	2 031 747 €
2022	283 849 €	50 047 €	333 896 €	1 747 898 €

La dette de PUILBOREAU comporte 19 emprunts répartis comme suit au regard de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales (risques gradués de A1 à E5)

- 18 sont classés A1 (taux fixe simple, taux variable simple, ...)

- 1 est classé D4 (indice hors zone euro et écarts d'indice dont l'un est un indice hors zone euro avec effet multiplicateur jusqu'à 3).

Il s'agit en l'occurrence de l'emprunt BILIBOR souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2008 pour 1 000 000 € sur 20 ans. S'il est classé en D4 compte tenu de ses caractéristiques juridiques, il est à noter :

- d'une part que son capital restant dû ne pèse que 17,81 % de l'encours
- qu'une clause du contrat de ce produit prévoit que, bien qu'indexé sur le Libor Suisse, c'est la banque qui assume le risque de change puisque l'emprunt a été réalisé en euros
- que depuis sa signature, son exécution a donné lieu aux échéances suivantes (aucun paiement d'intérêts depuis 2009) :

	Rbst k	intérêts	Annuité
2008	35 361,08	43 800,00	79 161,08
2009	36 598,71	/	36 598,71
2010	37 879,67	/	37 879,67
2011	39 205,46	/	39 205,46
2012	40 577,65	/	40 577,65
2013	41 997,87	/	41 997,87
2014	43 467,79	/	43 467,79
2015	44 989,16	/	44 989,16
2016	46 563,79	/	46 563,79
2017	48 193,52	/	48 193,52
2018	49 880,29	/	49 880,29

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû de cet emprunt s'élève à 535 285 €.

L'Agence France Locale, nouveau partenaire financier des collectivités présentant une structure 100 % publique, a établi une grille de notation des éventuels emprunteurs auprès d'elle : 1 est la meilleure note, 6 est la note la plus dégradée. La note de PUILBOREAU, pour 2018, est de 1,5.

Recettes d'investissement

	2016			2017		
	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
RATIOS DE NIVEAU						
Recettes totales	1 712 912	289	362	1 791 825	296	530
dont emprunts bancaires	/		29	/	-	94
subventions reçues	83 472	14	27	22 188	4	51
F.C.T.V.A.	129 456	22	28	304 097	50	28

RATIOS DE STRUCTURE	2016			2017		
	Montant en €	en %	% strate	Montant en €	en %	% strate
Recettes totales	1 712 912			1 791 825		
dont emprunts bancaires	-	-	19,67	-	-	16,84
subventions reçues	83 472	4,87	13,22	22 188	1,24	13,27
F.C.T.V.A.	129 456	7,56	8,46	304 097	16,97	7,98

Si la structure de la section de fonctionnement présente une certaine linéarité d'une année à l'autre, il en va autrement de celle de la section d'investissement qui dépend évidemment du cycle d'investissement de la collectivité. En effet, celle-ci obtient alors des subventions et doit également mobiliser des emprunts.

Basé sur les dépenses réalisées en 2017, le montant du F.C.T.V.A. devrait, en 2019, approcher 220 000 €.

Programmation des investissements

Il convient tout d'abord de prendre en compte les **restes à réaliser de l'exercice 2018** (dépenses budgétées et engagées sur l'exercice précédent mais non achevées au 31/12/2018) :

Opération et article	Objet	Montant en €
Sans opération 2031	Frais d'études (géomètre, plan de circulation, schéma directeur d'assainissement, optimisation installations de chauffage)	42 253,60 €
209	Locaux scolaires	1 339,80
2183	Matériel de bureau et informatique	1 339,80
225	Bibliothèque	9 025,20
2188	Boite de retour de livres	4 346,20
2313	Travaux de réhabilitation	4 679,00
227	Extension locaux sportifs Tourtillère	1 670,71
2313	Mise en accessibilité locaux sportifs	1 670,71
231	Acquisition mobilier et matériel	433,51
2188	Casiers de rangement	433,51
235	Travaux de voirie	127 869,91
2152	Panneaux de signalisation et potelets	3 029,50

2315	Travaux par Syndicat Départemental de la Voirie	111 589,41
2315	Maîtr. d'œuvre travaux voirie par bons de commande	11 397,00
2315	Travaux bassin pluvial, quartier Mésanges/Pinsons	1 854,00
237	Aménagement réserve foncière Les Violettes	5 988,00
2031	Frais d'études préalables	5 988,00
Opération et article	Objet	Montant en €
266	Aménagement espace de vie sociale	264,00
2313	Vérification conformité installations électriques	264,00
269	Requalification Cœur de Ville	397 993,45
2031	Maîtrise d'œuvre	28 200,48
2315	Travaux	369 792,97
270	Aménagements espaces verts	6 697,30
2113	Engazon., massifs bassin pluvial, quartier Mésanges/Pinsons	6 697,30
	Total	593 535,48

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement**, adopté le 18 février 2015 par le Conseil Municipal, prévoit pour 2019 la réalisation des programmes suivants :

Programme annuel travaux de voirie	: 265 000 €
Modernisation éclairage public	: 20 000 €
Travaux et informatique mairie	: 5 000 €
Acquisition mobiliers, matériels et véhicules	: 80 000 €
Dépenses imprévues	: 50 000 €

Soit une prévision totale de 420 000 €.

Le recensement auprès des élus et des services a permis d'établir la liste des besoins et souhaits suivants pour le budget 2019 :

Libellé article ou opération	Nature de la dépense	Crédits
	SANS OPERATIONS	102 500,00
	Prestations de relevés topo : ...	10 000,00
	Installation caméras vidéosurveillance	53 000,00
	Sèche-mains électriques dans tous les bâtiments	20 000,00
	Achat de barillets électroniques - suite et fin	15 000,00
	Sièges de bureau Mairie + Ateliers	4 500,00
	OPERATIONS	
Mairie		59 100,00
	Protection film UV toiture du Conseil Municipal	4 500,00
	Remplacement des sols accueil, couloir, secrétariat ST	12 000,00
	Rideaux salle du Conseil Municipal	8 000,00
	Protection films UV baie salle CM	8 000,00
	Rideaux à lamelle - ensemble mairie	7 000,00
	1 Climatiseur mobile	3 000,00
	Remplacement fenêtres	10 000,00
	Numérisation actes état civil (9 905 actes)	6 600,00
Travaux locaux scolaires		40 710,00
Ecole maternelle		
	Mobilier	1 000,00
	Remplacement de la porte extérieure salle bleue	4 500,00
	Remise en conformité plonge - hygiène propre/sale	3 000,00
	Extension de la sirène incendie sur la cour	700,00
	Aire de jeux	5 000,00
Ecole élémentaire		
	Matériel informatique, PPMS	5 000,00
	Mobilier 12 ^{ème} classe + meuble CE1	7 500,00
	Remplacement des luminaires - Aix	1 900,00
	Remplacement des 2 portes Cour - Ré	9 000,00
	Ecran de pilotage chaufferie	2 410,00
	Extension sirène sur la cour	700,00
Salle polyvalente		60 200,00
	Modification de schéma électrique	5 000,00
	Eclairage LED Grande salle	12 000,00
	Eclairage LED salle de danse	1 500,00
	Sonorisation sans régie	3 700,00
	Réfection ponctuelle enduit + peinture ext. St Vincent	6 000,00
	Peinture intérieure	20 000,00
	Remplacement des 3 menuiseries ext. rue des Fleurs	12 000,00
Médiathèque		19 630,00
	Mobilier	7 130,00
	Signalétique	6 500,00
	Eclairage salle haute - LED	6 000,00

La Tourtillère - site		168 000,00
	Signalétique	35 000,00
	Aire de jeux derrière gîtes	15 000,00
	Rénovation parking	90 000,00
	Réfection réseau eaux usées	15 000,00
	Poursuite allée béton	13 000,00
Terrain de sport		58 500,00
Tribune	Réfection toiture tribune rugby	10 000,00
	Complément d'amélioration tribune - bois	7 500,00
	Enduit gratté - partie jamais faite + retouches	2 000,00
Terrains	Irrigation terrain du fond - par enrouleur	3 300,00
	Irrigation terrain du fond - réseau enterré	12 700,00
	Main courante Rugby - 3/4 restants	23 000,00
Locaux sportifs Tourtillère		128 000,00
Club house rugby	Remise en état de l'isolation toiture	3 000,00
	Mise en place d'un monte personne	5 000,00
Club house foot	Remise en état de l'isolation toiture	3 000,00
Vestiaires rugby	Séparation comptage électrique	3 000,00
	Séparation comptage eau	1 000,00
Tennis	Mise aux normes cheminement ext. Tennis	12 000,00
	Transformation du cour terre Battue en stabilisé	35 000,00
	Eclairage LED courts Terre battue	10 000,00
	Eclairage LED courts extérieurs 600lux/m ²	12 000,00
	Réfection grillage cours extérieur	18 000,00
	Réfection du cours extérieur	23 000,00
	Extracteur d'air intérieur	3 000,00
Gîtes de La Tourtillère		86 000,00
	Baie vitrées	18 000,00
	Remplacement des menuiseries	35 000,00
	Réfection complète gîtes 4 + 5	25 000,00
	Réalisation de comptages AEP + électricité	8 000,00
Rest. Ecole et restaurant scol.		5 500,00
	Acquisition petit matériel	3 500,00
	Réfection réfectoire - non conformités	2 000,00
Espace Culturel La Tourtillère		65 500,00
	Compteur subdivisionnaire	3 000,00
	Volets Nord	8 000,00
	Mur d'enceinte (1/3 sur 3 ans)	15 000,00
	Portails Nord et Est	5 000,00
	Grille d'entrée Château - façade sud	8 000,00
	Réalisation d'un SAS d'entrée au château	18 000,00
	Réhabilitation logement de fonction pour studio musique	5 000,00
	Dalle béton + barbecue	2 000,00
	Luminaires LED sous la halle	1 500,00
Eglise		2 600,00
	Panneau d'affichage extérieur	600,00
	Remplacement moteur cloche	2 000,00
Maison de l'enfance		120 000,00
	Travaux salle étage ancienne poste	80 000,00
	Préau cour Nord Maison de l'Enfance	30 000,00

	Frais de maîtrise d'oeuvre	10 000,00
Maison des associations		5 000,00
	Amélioration des locaux	5 000,00
Acq. Matériel et mobilier		130 525,00
Espaces verts	Remplacement fourgon benne	30 000,00
	Caisson pour camion	4 000,00
	Epandeur d'engrais - remplacement	3 500,00
	Petit matériel	7 000,00
Voirie	Radar pédagogique	4 000,00
	2 débroussailleuses mécaniques	1 700,00
	Aspiratrice à feuille - ancienne HS, bricolée en 2017	5 000,00
	Petit matériel	5 400,00
Bâtiment	Matériel électroportatif service bâtiments	1 000,00
Divers	Signalisation de chantier/sécurité	6 000,00
	Remplacement véhicule police - kangoo	15 000,00
	Remplacement camion pour service bâtiment	25 000,00
	Remplacement de l'ex AX pour Mairie	12 500,00
	Acquisition de 2 tivolis	2 520,00
	Remplacement auto-laveuse salle polyvalente	7 500,00
	Caméra piéton police municipale	405,00
Site internet		14 230,00
	Portail familles	7 000,00
	Portail citoyens	3 530,00
	Application mobile	3 700,00
Travaux de voirie		760 700,00
	Potelets, mobilier urbain	7 000,00
	Signalisation verticale	9 000,00
	Signalisation horizontale	6 000,00
	Réfection poteaux d'incendie	12 000,00
	Marché bons de commande	150 000,00
	Marché travaux Oiseaux Mésanges - Avenant	25 000,00
	Divers travaux et mise aux normes accessibilité	50 000,00
	Divers frais d'étude	20 000,00
	Accessibilité rue de Guyenne	30 000,00
	Stationnement Rue de Guyenne / Normandie	30 000,00
	Impasse du Périgord	30 000,00
	Grande rue de la Motte - trottoir + stationnements	100 000,00
	Rue de la Belle Etoile - Plateau	30 000,00
	Rue de la Rochelle - plateau + reprise BB chaussée	36 000,00
	Rue de la Rochelle - piste cyclable	100 000,00
	Rue du Fief de la Mare - reprise BB piste cyclable	20 000,00
	Rue de la Descenderie - trottoirs	15 000,00
	Fosses d'arbres	30 000,00
	Rue des Mésanges - enrobé chaussée 2 carrefours	20 000,00
	Signalétique	30 000,00
	Signalisation quartier Mésanges	10 700,00
	Piste cyclable Tourillère	
	Carrefour Belle Etoile / Gde rue de la Motte	
Immeuble Impasse des écoles		3 500,00

	Remplacement porte et fenêtres	3 500,00
Aménagement triangle Brandes		70 000,00
	Frais de MOE bâtiment, études géot. et plan topo	40 000,00
	Frais de MOE - lotissement	30 000,00
Salle Baillac		30 000,00
	Passage luminaires LED	15 000,00
	Peintures intérieures	15 000,00
Restruct. ateliers municipaux		36 000,00
	Refonte atelier : mezzanine + local supp.	8 000,00
	Parking du personnel	3 000,00
	Nouvelle barrière	5 000,00
	Quai aire déchets verts	20 000,00
Salle de l'Harmonie		15 000,00
	Peinture extérieure	15 000,00
Jardins partagés		1 500,00
	Agrandissement local association	1 500,00
Requalification Cœur de Ville		700 000,00
Etudes	Marché M.O. et missions annexes	
Travaux de voirie	Travaux	700 000,00
Aménagements espaces verts		10 000,00
	TOTAL	2 692 695,00 €

En cumulant :

- les restes à réaliser : 593 535 €
- le capital de la dette à rembourser : 321 491 €
- la reprise du déficit d'investissement 2018 : 56 852 €

les dépenses de la section d'investissement seraient de ***l'ordre de 3 665 000 €***

Recettes d'investissement

- Restes à réaliser (participation ARPE ressources numériques) : 4 500,00 €
 - Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2018 : 800 000 € ?
 - Virement de la section de fonctionnement : 700 000 € ?
 - Amortissements : 195 563 €
 - Taxe d'aménagement : 176 475 €
 - Fonds de Compensation T.V.A. : 220 000 €
 - Cession logement Impasse de Saintonge : 300 000 €
- Total estimé* : **2 396 538 €**

Rappel

Le Rapport d'Orientations Budgétaires n'est pas un budget. Hormis les restes à réaliser et les consultations en cours qui constituent de réels engagements, les programmes listés

dans ce document ne sont, à ce stade, que des réflexions et pistes de travail destinées à nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires. En conséquence, l'évocation et/ou l'inscription d'un nouveau projet n'engage nullement la Commune à sa réalisation.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'ordre de priorité des investissements eu égard à leur nécessité et en considération des capacités financières de la Commune. La priorité des investissements peut être déterminée à l'aune de ce qui est jugé :

- indispensable
- puis nécessaire
- puis souhaitable
- puis superflu

L'assemblée adopte alors le budget en affectant aux programmes retenus les crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

Résultats du compte administratif 2018

Section d'Investissement :

Recettes de l'exercice : 2 742 639,56 €

Dépenses de l'exercice : 2 775 636,89 €

Solde d'exécution : - 32 997,33 €

Déficit reporté 2017 : - 23 855,14 €

Résultat hors Restes à Réaliser (1) : - 56 852,47 €

Restes à Réaliser Dépenses (2) : - 593 535,48 €

Restes à Réaliser Recettes (3) : 4 500,00 €

Besoin global de financement (1+2-3) : - 645 887,95

Section de Fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 5 858 749,31 €

Dépenses de l'exercice : 4 524 865,78 €

Solde d'exécution : 1 333 883,53 €

Report excédent 2017 : 399 895,40 €

Résultat de clôture : 1 733 778,93

Au moment de la reprise des résultats au budget primitif 2019, la Commune disposera donc, après avoir couvert le besoin global de financement (- 645 887,95) d'un excédent de 1 087 890,98 € (1 733 778,93 € – 645 887,95 €).

Les budgets annexes

Budget annexe lotissement Les Charmes : L'ensemble des terrains a été vendu, la deuxième tranche de viabilisation est en cours de finition. Ce budget pourra être clôturé fin 2019.

Budget annexe logement social : Ce budget dispose d'une provision permettant de faire face à d'éventuels travaux.

Budget annexe Le Vallon : La cession des terrains est intervenue le 30 décembre 2016. La viabilisation définitive sera menée cette année.

Cette présentation terminée, Monsieur le Maire propose à chacun de s'exprimer à l'égard de ces orientations.

M. GALERNEAU se dit déçu que les chiffres d'inflation, de croissance, cités dans le débat ne soient pas actualisés. Il faut demander au ministère les données du quatrième trimestre 2018. Par ailleurs, M. GALERNEAU rappelle que les chiffres utilisés dans l'analyse financière sont ceux de 2017.

M. GALERNEAU demande à connaître l'augmentation des charges de personnel qui va résulter de la reprise des activités du C.A.A.P., pourquoi évoque-t-on « une augmentation significative ?

A. DRAPEAU répond qu'il est trop tôt pour communiquer des chiffres précis.

M. GALERNEAU, rappelant que les bases fiscales vont augmenter de 2,20%, demande qu'un geste soit fait pour le pouvoir d'achat des Puilborains et propose de baisser les taux de fiscalité de 5%.

Monsieur le Maire répond que ce sujet sera traité lors du vote du budget.

J. ROCHETEAU, au sujet de l'enveloppe proposée pour la numérisation des actes d'état civil, s'étonne que la Commune soit compétente en la matière.

A. DRAPEAU répond qu'il s'agit de protocoles de signature électronique.

A la demande de J. ROCHETEAU, Monsieur le Maire confirme que l'opération « Aménagement du triangle des Brandes » concerne bien le secteur des Violettes.

Chacun ayant pu s'exprimer, Monsieur le Maire, conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRE, propose de procéder au vote permettant, d'une part de prendre acte de la tenue de ce débat, d'autre part d'attester de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires, support du débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de K. POIRIER, L. FRANCOME, S. ROBINET, M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC) approuve ce débat d'orientations budgétaires.

OBJET : EXAMEN ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Rapporteur : B. MARCHAIS

B. MARCHAIS, Adjointe, indique que, lors de sa réunion le 29 janvier, la Commission des Finances a examiné les différentes demandes de subventions et proposé d'attribuer les aides indiquées aux tableaux adressés à chacun.

N. ROUCHÉ, Adjointe, au sujet de la participation versée au S.I.V.U. L'ENVOL, pour le C.A.A.P., précise que le calcul a été fait pour l'année entière mais que la somme sera réduite en fonction de l'exercice effectif. La proposition pour l'Espace Camaïeux est en augmentation car il a été demandé la présence d'un animateur supplémentaire. Concernant les écoles, il est proposé 12,50 € par élève de l'école maternelle et 15,00 € par élève de l'école élémentaire ainsi que le financement de projets spécifiques.

M. GALERNEAU rappelle que seul le Conseil Municipal peut décider de l'octroi ou non d'une subvention. La Commission des Finances ne fait que des propositions qui doivent être communiquées au Conseil Municipal. Par ailleurs, il demande que la Commission des Finances soit, en amont de sa réunion, informée du détail de la demande de subvention, du projet de l'association. Enfin, il demande que la concordance entre les cotisations demandées par les associations et celles qui sont indiquées au dossier de demande de subvention soit vérifiée.

Répondant à une question de L. FRANCOME, B. MARCHAIS précise que les documents complémentaires sollicités auprès des associations ont été obtenus.

L. FRANCOME s'inquiète de la présence ou non d'un trésorier au Rugby Club de Puilboreau ?

B. MARCHAIS confirme qu'il y a bien un trésorier dans cette association.

L. FRANCOME évoque par ailleurs un autre club connaissant des difficultés financières et pour lequel nous souhaitons connaître le montant de subvention qui serait versé par la Ville de La Rochelle.

A. DRAPEAU indique que la Ville de La Rochelle n'a pas encore voté les subventions, qu'une rencontre est prévue avec l'association et que la subvention Puilboraine ne sera versée que sous réserve de ces informations.

J. ROCHETEAU rappelle que, même si c'est compliqué, elle demande depuis cinq ans que tous les apports de la commune soient valorisés : loyers budgétaires, charges, entretien des locaux, ...

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait alors aussi valoriser tout ce que les associations apportent à la vie communale.

N. ROUCHÉ, Adjointe, indique que cette valorisation existe déjà pour le secteur enfance/jeunesse au travers du calcul de charges supplétives.

M. GALERNEAU confirme la demande de J. ROCHETEAU et rappelle la nécessité de connaître le coût d'une association et l'obligation de calculer des loyers pour les locaux mis à

disposition. Par ailleurs, M. GALERNEAU dit ne pas douter qu'il n'y a, autour de cette table aucun salarié ou dirigeant d'une association.

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer les subventions 2019 aux associations sportives, culturelles, de loisirs et extérieures de la façon suivante (abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de K. POIRIER, L. FRANCOME, S. ROBINET, M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC ; M. BURGEOT ne prend pas part au vote)

Activités sportives (article 6574)

Atlantique Basket Pays Rochelais : 15 200 € + 1 782 € de dotation de mise en propreté soit 16 982 € au total (sous réserve de précisions co-financements)

Aunis Avenir : 6 100 € (sous réserve d'une subvention identique de la part de la Commune de Saint-Xandre) + 4 456 € de dotation de mise en propreté soit 10 556 €

Judo Club Puilboreau : 2 500 € + 3 565 € de dotation de mise en propreté soit 6 065 € au total

Gym Tonic : 855 €

Karaté Club Puilboreau : 1 610 €

Rugby Club Puilboreau : 27 200 € + 5 347 € de dotation de mise en propreté soit 32 547 € au total

Tennis Club Puilboreau : 4 370 € + 1 782 € de dotation de mise en propreté soit 6 152 € au total

Sport Détente : 143 €

Sous total activités sportives : 74 910 €

Activités culturelles (article 6574)

Association Sainte Cécile : 3 150 €

Association L'Espace et le Rire : 1 800 €

Sous total activités culturelles : 4 950 €

Activités diverses (article 6574)

Association Communale de Chasse Agréée : 335 € (sur présentation facture battue)

Association Les Jardins Familiaux : 450 €

Sous total activités diverses : 785 €

Autres associations extérieures (article 6574)

A.n.e.c.a.h (chiens d'assistance) : 88 €

Association Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest : 88 €

Chambre de Métiers 17 : 966 €

CFA BTP 85 : 42 €

Restaurants du Cœur : 170 €

Secours Catholique : 170 €

A.F.S.E.P. (Lutte contre sclérose en plaque) : 88 €

Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers : 88 €

Sous total associations extérieures : 1 700 €

Enfance jeunesse / Affaires scolaires :

Sivu L'Envol : 474 805 € (article 65548)

Espace Camaïeux : 23 891 € (article 6574)

Coopérative Scolaire Ecole Maternelle : 3 562,50 € (12,50 € par enfant) (article 65738)

Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire : 16 775 € (15 € par enfant) (article 65738)

Sous total Enfance jeunesse / Affaires scolaires : 519 033,50 €

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

OBJET : REPRISE EN REGIE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES ASSUREES PAR L'ASSOCIATION CENTRE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION DE PUILBOREAU – AVIS DE PRINCIPE – CREATION D'UN SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : A. DRAPEAU

Le 6 décembre dernier, le Conseil Municipal a été informé du projet de reprise en régie des activités du Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau.

En effet, le 18 septembre 2018, lors d'une assemblée générale extraordinaire du Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau, la Présidente, le Vice-Président et le Trésorier Adjoint ont annoncé leur démission.

Si des parents ont fait part de leur volonté de s'investir dans le fonctionnement de l'association, le débat qui a suivi a cependant permis de faire émerger les inquiétudes attachées à la gestion, par des bénévoles, d'une structure dotée d'un budget de plus de 500 000 € et employant près de quinze salariés permanents. Dès lors, face au risque de démobilisation des membres de l'association et à la menace de voir s'arrêter toutes les activités de ladite association, Monsieur le Maire a pris l'engagement que la Commune assurerait, en régie municipale, l'organisation des activités périscolaires et extra-scolaires.

Les services et les élus travaillent actuellement aux différentes modalités de ce projet, en concertation avec les différents partenaires notamment la C.A.F., la D.D.C.S., le S.I.V.U. L'Envol qui restera l'interlocuteur de ces administrations. Par ailleurs, des rencontres ont été organisées afin de bénéficier des retours d'expériences des communes de La Jarne et de Châtelailon-Plage. Un cabinet d'avocats a été chargé d'examiner certains sujets et en particulier les conditions de reprise des personnels de l'association.

Le 10 janvier 2019, un Comité de Pilotage a été créé aux fins de travailler sur les modalités pratiques de cette reprise. Celui-ci sera appelé à se réunir le mercredi 13 février à 18h00.

Le Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau a, lors de son conseil d'administration du 23 janvier 2019, décidé de cesser ses activités le 5 juillet prochain. La reprise administrative par la Commune interviendrait donc à compter du 6 juillet 2019.

Le Comité Technique du personnel de la Commune a rendu un avis favorable au principe de cette reprise ainsi qu'à l'égard de la création d'un Service Enfance Jeunesse. Il est ici précisé que le Centre d'Accueil et d'Animation emploie aujourd'hui quatorze équivalents temps plein et que le budget prévisionnel de l'association, pour la totalité de l'année 2019, s'élève à 508 505,90 € auxquels s'ajoute une provision de 55 000 € pour règlement d'un contentieux porté devant le Tribunal des Prud'hommes.

Le Conseil Municipal est invité :

- à valider le principe de la reprise en régie directe des activités périscolaires et extra-scolaires aujourd'hui assumées par le Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau
- à accepter la création d'un Service Enfance Jeunesse conformément à l'organigramme ci-joint

- à dire que la Commune de Puilboreau assurera l'exercice de ces activités à compter du 6 juillet 2019

- à charger Monsieur le Maire de poursuivre, avec le Comité de Pilotage, les travaux préalables à l'exercice de ces missions

Le Conseil Municipal sera invité à se prononcer définitivement sur les modalités pratiques de cette gestion en régie lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

J. ROCHETEAU dit ne pas comprendre l'intérêt de cette délibération dans la mesure où le principe de cette reprise a déjà été annoncé.

Monsieur le Maire répond que, lors de l'assemblée générale précitée, il s'est engagé, aux fins de rassurer les salariés et les bénévoles, à faire délibérer rapidement le Conseil Municipal sur le principe de cette reprise.

M. GALERNEAU demande si le principe de la régie est confirmé et définitif ?

A. DRAPEAU répond par l'affirmative.

M. GALERNEAU demande à connaître le motif du contentieux devant les Prud'hommes.

A. DRAPEAU indique que ce contentieux est porté par le C.A.A.P., qu'une première décision a été rendue et qu'un appel a été formé à l'encontre de celle-ci.

S. GERVAIS, Conseillère Municipale Déléguée, ajoute que la position de principe, objet de la présente délibération, a également été demandée par la C.A.F. Parallèlement, l'association a voté en conseil d'administration le 24/01/2019 l'arrêt de ses activités le 5/07. Ces deux votes vont permettre à la CAF d'enclencher la modification de la gestion pour que la Commune reçoive à l'avenir les prestations

S. ROBINET regrette que le Conseil Municipal ne l'ait pas su avant.

M. GALERNEAU affirme que la garde des enfants est une action de service public par essence même et que, finalement, nous reprenons désormais un secteur dont la gestion avait été confiée au privé.

N. ROUCHÉ, Adjointe, rappelle le combat, mené il y a trente ans, pour trouver une solution pour que les enfants soient gardés.

M. RICHARD, Adjointe, ajoute également que cette délibération s'avère nécessaire pour la création d'un service enfance/jeunesse ce qui constitue une nouveauté.

Monsieur le Maire commente alors le projet d'organigramme adressé à chacun avec la convocation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de K. POIRIER, L. FRANCOME et S. ROBINET ; Mme ROCHETEAU précise que son groupe s'abstient car ne comprend pas l'intérêt de cette délibération)

- valide le principe de la reprise en régie directe des activités périscolaires et extra-scolaires aujourd'hui assumées par le Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau

- accepte la création d'un Service Enfance Jeunesse conformément à l'organigramme ci-joint
- dit que la Commune de Puilboreau assurera l'exercice de ces activités à compter du 6 juillet 2019
- charge Monsieur le Maire de poursuivre, avec le Comité de Pilotage, les travaux préalables à l'exercice de ces missions.

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – INTEGRATION DE M. MARCEL BURGEOT

Rapporteur : A. DRAPEAU

M. Marcel BURGEOT, nouvellement installé en qualité de Conseiller Municipal, indique vouloir intégrer la commission Communication/Développement Numérique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et dit que la Commission Communication/Développement Numérique est désormais constituée comme suit :

- Alain DRAPEAU
- Bernadette MARCHAIS
- Frédérique LETELLIER
- Marc LE MÉNER
- Jérôme CATEL
- Evelyne GENTET
- Olivier NERRAND
- Catherine ROY
- Didier PROUST
- Karine POIRIER
- Jocelyne ROCHETEAU

OBJET : REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE – EFFACEMENT DE RESEAUX TELECOM RUE DE LA REPUBLIQUE 1^{ERE} PARTIE – ACTUALISATION DOSSIER S.D.E.E.R. N° GC291-1000

Rapporteur : H. DE BLEECKER

Le 9 novembre 2017, le Conseil Municipal a accepté le devis du S.D.E.E.R. pour les travaux de génie civil annexe télécom liés à l'effacement des réseaux pour la section comprise entre la mairie et l'église pour un montant de 23 526,53 € T.T.C.

Le S.D.E.E.R., ayant renouvelé, l'été dernier, son marché d'étude et travaux électriques il en résulte un nouveau bordereau de prix. L'entreprise SOMELEC (Périgny) a été reconduite pour notre Commune pour la période d'août 2018 à juillet 2021.

Le montant des travaux s'élève désormais à 25 241,94 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC)

- approuve l'actualisation de ce dossier
- sollicite auprès du S.D.E.E.R. le remboursement des sommes engagées par lui au moyen de cinq annuités, sans intérêts, ni frais
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.

OBJET : REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA REPUBLIQUE – DOSSIER S.D.E.E.R. N° EP291-1170

Rapporteur : H. DE BLEECKER

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le devis du S.D.E.E.R. établi pour la réalisation de l'éclairage public rue de la République, 2^{ème} partie.

Le montant de cette prestation s'élève à 85 659,04 € dont 50% sont pris en charge par le S.D.E.E.R.

Le solde à charge de la Commune, soit 42 829,97 € sera remboursé au S.D.E.E.R. en quatre annuités de 8 565,99 € chacune et une cinquième de 8 566,01 €.

Répondant à S. ROBINET, Monsieur le Maire indique qu'un bilan financier de l'opération Cœur de Ville sera présenté en fin de programme et que les querreux sont désormais exclus car cette tranche conditionnelle n'a pas été affermie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC)

- approuve les travaux en question
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis (ci-joint) et conventions à intervenir
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communaux à venir.

OBJET : TARIFS REPAS DU 13 JUILLET

Rapporteur : B. MARCHAIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs du repas du 13 juillet 2019 :

- Adulte : 12 €
- Enfant jusqu'à 12 ans : 6 €

OBJET : DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : A. DRAPEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de M. GALERNEAU + pouvoir d'A.M. MAREC)

- décide de dénommer les voies Emile ZOLA et Victor HUGO conformément au plan ci-joint.

Les présentes délibérations sont certifiées exécutoires compte tenu de la réception au contrôle de légalité et de la publication (affichage en Mairie) le 13/02/19.

Le 14 Février 2019
Le Directeur Général des Services
P. RAUTUREAU